

PLAIDOYER POUR MÉNAGES EN PÉRIL

Marc PILON*

Le débat sur le concept de ménage revient inlassablement, de colloque en séminaire, d'article en ouvrage, sans qu'une conclusion satisfaisante lui soit trouvée.

Il occasionne une vieille bi-polarisation qui voit s'affronter, d'un côté les tenants du quantitatif et de l'autre ceux du qualitatif ou, en terme de discipline scientifique, d'un côté les statisticiens et démographes, de l'autre les sociologues et anthropologues.

Si l'on veut dépasser ce débat stérile, il est "*en effet plus intéressant de lier les approches, de trouver des transitions entre elles que de risquer de se figer dans des positions tranchées*" (cf. texte de présentation).

C'est dans cet esprit et dans cette direction que se situe la présente contribution du démographe que je suis. Ma réflexion s'articule autour de plusieurs interrogations qui se réfèrent toutes aux réalités du continent africain et s'appuient sur un bilan critique de la démographie de la famille.

La notion même de ménage est-elle dépourvue de sens au point de considérer comme sans intérêt les statistiques sur les ménages, lesquelles ne feraient que traduire des illusions méthodologiques ?

Si non, quels sont alors les "*'manques' des statistiques existantes*" ? Que pourrait-on tirer des sources de données disponibles ? Comment contribuer à "*construire de nouvelles statistiques des ménages*" ?

* Orstom

DU PROBLÈME DE LA PERTINENCE DU MÉNAGE

La "démographie de la famille" est née d'une prise de conscience de l'insuffisance de l'approche démographique classique qui, ne s'intéressant qu'aux individus, se révélait inappropriée pour rendre compte de l'influence des autres niveaux de la structure sociale sur les comportements démographiques des individus. Une démographie se voulant explicative ne peut se contenter d'observer et d'analyser les phénomènes démographiques au seul niveau individuel. Aujourd'hui, et particulièrement pour les pays en développement, un large consensus se fait pour considérer que *"la famille occupe une position stratégique pour la compréhension et l'explication des phénomènes démographiques et de la dynamique d'une population"* (...), car constituant un *"élément intermédiaire entre les structures sociales et les individus qui les composent, (un) milieu de vie où les exigences collectives et individuelles prennent forme concrète et quotidienne"* (...) (D. Tabutin et F. Bartiaux, 1986, p. 231). De nombreuses problématiques de recherche s'articulent autour des notions de "stratégies collectives", de "stratégies familiales".

Se pose alors l'inévitable question : qu'est-ce que la famille ? De fait, les démographes semblent y avoir répondu en recourant à la notion de ménage.

Celle-ci a été conçue au sein des sociétés occidentales par les statisticiens et démographes, à la recherche d'une unité d'observation opérationnelle, qui permette de compter et saisir les individus sans omission ni double compte lors des recensements et enquêtes. Le critère de résidence et la référence idéologique à la famille occidentale restreinte (nucléaire) et au statut de chef de ménage ont été déterminants dans cette construction du ménage. Méthodes et concepts ont été transposés, presque tels quels, dans les autres pays, africains notamment.

Jusqu'à aujourd'hui, démographes (et économistes) continuent d'utiliser cette notion de ménage. Mais, depuis plusieurs années, les

critiques à son encontre se sont multipliées, souvent à juste titre. En voici une, parmi d'autres :

“ Nous avons bien là une illusion méthodologique fabriquée par une technique de collecte : comme concept pratique de collecte le ménage-famille est opérationnel, sa coïncidence avec une réalité sociale et un vécu des individus est pure chance. Il suffit de le savoir ” (B. Lacombe et M.J. Lamy, 1989).

Faut-il alors jeter le ménage au panier et abandonner l'idée d'une démographie de la famille ? La réponse est non, mais sous conditions.

Qu'au sein d'une société, des individus, apparentés ou non, se regroupent en un même lieu pour y vivre au quotidien pendant un certain temps, ne relève pas du hasard. Cela signifie bien quelque chose, traduit nécessairement *“ une réalité sociale et un vécu des individus ”* ; une réalité qui peut être aussi économique.

Ainsi, dans de nombreuses régions rurales en Afrique - je ne dis pas toutes -, la définition du ménage utilisée lors des recensements et enquêtes épouse la double réalité résidentielle et économique de l'exploitation agricole (du groupe domestique). Mais, parce que les situations varient fortement d'une société à l'autre, d'un milieu à l'autre, il convient avant tout de bien préciser, à chaque fois, ce que recouvre la notion de ménage dans la réalité.

Il n'existe pas une entité unique qui rende compte de la totalité et de la complexité de l'organisation sociale et économique. Le ménage doit donc être pris pour ce qu'il est.

Le ménage constitue un élément intermédiaire entre les individus et les autres niveaux de structuration sociale (lignage, clan...), qu'il est alors important de situer.

En appréhendant les ménages de cette manière, l'analyse de leur structure et des caractéristiques individuelles de leurs membres permet une approche, parmi d'autres, du statut familial des individus, des relations intra-familiales, du processus de reproduction démographique

et social, du cycle de vie familial, etc. Tel peut être l'apport des démographes.

Aussi, comme M.-E. Gruenais (1981, p. 7) le suggère, *la démographie de la famille pourrait tenter de cerner son objet de recherche*. Pour l'heure, et afin de lever toute équivoque, sans doute vaudrait-il mieux parler d'une démographie des ménages ou des unités résidentielles.

Mais, encore faut-il que les données produites et les analyses effectuées le soient en conséquence. Or, force est de constater qu'en ce domaine de nombreuses insuffisances persistent, sans doute au point " *qu'une certaine défiance à l'égard du concept de ménage n'est pas étrangère à la rareté et à la "modestie" des analyses en ce domaine* " (Locoh, 1988).

A ce propos, la réflexion peut s'orienter dans plusieurs directions : lacunes et potentialités des données existantes, ce qui peut être envisagé pour des opérations de collecte futures, comment articuler les approches statistique et anthropologique ?

LACUNES ET POTENTIALITÉS DES DONNÉES EXISTANTES SUR LES MÉNAGES

Le constat est là : alors que le ménage est l'unité de collecte de base de tous les recensements et de nombreuses enquêtes, les statistiques et analyses produites sur les ménages demeurent très en deçà des possibilités offertes par les informations recueillies.

De l'information recueillie à la production des résultats : perte d'informations et sous-exploitation des données.

La question centrale du lien de parenté

Toute opération de collecte basée sur les ménages recueille dans le questionnaire de base le " lien de parenté " de chaque individu au sein de son ménage. Mais cette information est avant tout collectée dans un but

pratique, pour aider à l'identification des personnes appartenant au même ménage, et non comme variable en vue de l'analyse de la structure des ménages. Tel est le cas des recensements et de la plupart des enquêtes.

La manière dont ce lien de parenté est recueilli puis codifié pèse fortement sur le degré de finesse des analyses qui s'en suivent.

La réalisation, en 1985 en pays moba-gurma au Nord-Togo, d'une "enquête renouvelée"¹ sur la base du recensement de 1981 - laquelle a donné lieu à une nouvelle codification des liens de parenté pour les individus des ménages enquêtés - permet d'illustrer ces "dommages" causés par le passage du recueil du lien de parenté à sa codification.

Lors du recensement de 1981, le recueil puis la codification du lien de parenté se sont déroulés de la manière suivante. D'après les instructions aux agents recenseurs, "*le lien de parenté est déterminé de préférence par rapport au CM (chef de ménage) mais il peut être exprimé par rapport à un autre membre du ménage*". Cela se fait à partir des abréviations suivantes : EP (épouse), FS (fils), FE (fille), PE (père), ME (mère), FR (frère), SR (soeur), AP (autre parent) et SP (sans lien de parenté), et en leur adjoignant le (ou les) numéro d'ordre de l'individu (ou des individus) de référence. Les personnes telles que les oncles, tantes, cousin(e)s, neveux, nièces...sont considérées comme "autres parents".

¹ Le principe de l'enquête renouvelée constitue une sorte de mise à jour d'une précédente opération de collecte (enquête ou recensement) : on ré-enquête, x mois ou x années plus tard, les mêmes personnes ou les mêmes ménages considérés dans le nouvel échantillon. Dans le cas présent, l'opération a d'abord consisté à recopier sur le questionnaire-ménage de l'enquête les informations recueillies lors du recensement de 1981, notamment le lien de parenté.

Quelques exemples :

Numéro d'ordre	Lien de parenté	Codification
1	CM	1 CM
2	EP 1	2 Conjoint
3	EP 1	2 Conjoint
4	FS 1 X 3	3 Enfant
5	FS 1 X 3	3 Enfant
6	EP 5	6 Autre Parent
7	FE 5 X 6	6 Autre Parent
8	FR 1	5 Frère
9	EP 8	6 Autre Parent
10	FS 8 X 9	6 Autre Parent
11	SO 1	5 Soeur
12	FE 11 X 0	6 Autre Parent
13	AP 1	6 Autre Parent

A noter que, " dans tous les cas, on ne peut être noté Père, Mère, Frère, Soeur ou Autre Parent que soit par rapport au CM, soit par rapport à l'époux ou à l'épouse " (Direction de la Statistique, 1981).

Pour la codification des informations recueillies, les instructions sont les suivantes :

<i>Si chef de ménage</i>	<i>inscrire</i>	<i>1</i>
<i>Conjoint (époux /épouse)</i>	<i>"</i>	<i>2</i>
<i>Fils, fille</i>	<i>"</i>	<i>3</i>
<i>Père, mère</i>	<i>"</i>	<i>4</i>
<i>Frère, soeur</i>	<i>"</i>	<i>5</i>
<i>Autres parents</i>	<i>"</i>	<i>6</i>
<i>Sans lien de parenté</i>	<i>"</i>	<i>7</i>
<i>Non déclaré</i>	<i>"</i>	<i>0</i>

Attention : Le lien de parenté est obligatoirement exprimé par rapport au chef de ménage. L'agent recenseur a, par exemple, inscrit EP 4 (épouse du n°4 qui est le fils du CM) pour la femme n°5, vous devez alors inscrire 6 (autre parent) pour cette dernière.

Alors que le mode de recueil du lien de parenté permettait d'identifier tous les conjoints et enfants des fils, filles, frères et soeurs du chef de ménage (EP 5, FE 5x6, EP 8, FS 8x9, FE 11x0), la codification adoptée a fait perdre ces informations : toutes ces personnes se retrouvent ainsi classées dans la catégorie des " autres parents ".

Ainsi, en appliquant ce système de codification à la population enquêtée en 1985, près d'une personne sur quatre (24,2%) - en excluant les chefs de ménage - appartient à la catégorie " autre parent ".

Lors de l'enquête, une codification plus détaillée des liens de parenté a été élaborée et également appliquée aux informations recueillies au moment du recensement en 1981. Ainsi, le seul fait de pouvoir distinguer les épouses et enfants des fils/filles et frères/soeurs du chef de ménage a fait chuter la part de cette catégorie des " autres parents " à 6,5% ! (M. Pilon, 1989).

La perte d'information due à une codification trop simplifiée apparaît ici très clairement et montre à quel point l'interprétation des résultats peut ensuite en souffrir. Savoir en l'occurrence, qu'un ménage moba-gurma (qui correspond au groupe domestique) comprend un ou plusieurs " dépendants " (notamment, des fils ou frères du chef de ménage) mariés, avec leurs épouses et leurs enfants, s'avère très significatif socialement et économiquement. Cela est en particulier de première importance pour le cycle de vie du ménage. Si le mariage d'un dépendant, puis l'agrandissement de sa " famille ", entraînent un accroissement de la force de travail au sein du " ménage-groupe domestique ", cette situation constitue aussi un facteur de séparation; et ce, d'autant plus, dans un contexte où les dépendants revendiquent de plus en plus leur indépendance économique (M. Pilon, 1989). Par ailleurs, il est bien évident qu'au plan des relations intra-familiales, la nature de celles-ci sera fort différente selon qu'un " autre parent " est l'épouse d'un fils du chef de ménage ou leur enfant, l'épouse d'un frère ou leur enfant...

Une sous-exploitation des données

Ce même recensement togolais en fournit une bonne illustration : bien qu'un volume entier de résultats soit consacré aux ménages, aucun tableau ne prend en compte le "lien de parenté". Or, le simple croisement de celui-ci, tel qu'il a été codifié, avec l'état matrimonial, l'âge et le sexe, permettrait déjà de pallier en partie les insuffisances de sa codification évoquées plus haut, et notamment de mieux connaître les "autres parents". Ainsi, une exploitation complémentaire de ce recensement, réalisée pour la Préfecture de Tône au Nord-Togo (avec la collaboration de la Direction de la Statistique) a permis d'observer, par exemple, que, parmi l'ensemble des hommes non célibataires, un sur quatre (24%) n'est pas chef de ménage et se trouve donc dans un statut de dépendant.

Dans la plupart des cas, les statistiques publiées ne vont guère au-delà de la taille et des types de ménages et des caractéristiques des chefs de ménage. Les données collectées permettent pourtant beaucoup d'autres analyses qui sont riches d'enseignement. Par exemple :

- préciser et mesurer la fréquence des différents statuts familiaux, en croisant le lien de parenté avec l'état matrimonial, l'âge et le sexe ; et ce dans différents types de ménage définis par divers critères (à préciser) ;

- par un croisement des données individuelles et collectives, caractériser les profils d'âge, matrimoniaux, éducatifs, professionnels, etc. des ménages ; il serait par exemple intéressant d'effectuer une typologie des ménages selon le niveau d'instruction de l'ensemble de leurs membres (des ménages n'ayant aucun membre alphabétisé à ceux comprenant plusieurs personnes ayant atteint le niveau supérieur) ; cette approche pourrait permettre de dépasser les analyses qui ne considèrent que les seules caractéristiques des chefs de ménage, par une prise en compte plus collective ;

- aborder l'étude du cycle de vie des ménages, notamment à travers l'analyse de la répartition des types de ménage selon certaines caractéristiques des chefs de ménage (âge, état matrimonial, etc.), et de leur évolution sur une période donnée (Pilon, 1989) ;

- effectuer des analyses de "proximité" au niveau des caractéristiques croisées des conjoints. Qui se marie avec qui ? Mesurer ainsi l'importance réelle de phénomènes tels que l'exogamie ethnique, l'endogamie géographique, l'homogamie sociale et professionnelle, etc..

Outre l'analyse même de la structure des ménages, ceux-ci peuvent être pris à leur tour comme unité d'analyse d'autres phénomènes, tels que la scolarisation, la migration...

A propos de la scolarisation, les données recueillies sur les "feuilles ménages" permettent par exemple d'aborder les thèmes suivants (Pilon, 1991) :

- scolarisation et statut familial des enfants ;
- scolarisation et polygamie ;
- la scolarisation au niveau des ménages : répartition des ménages selon les nombres d'enfants scolarisables et scolarisés (combien et quels sont les ménages qui scolarisent tous leurs enfants, ceux qui n'en scolarisent aucun ?).

Parce qu'étant des opérations de collecte plus légères que les recensements, les enquêtes peuvent permettre, d'une part de remettre en cause ou modifier le concept de ménage, d'autre part d'affiner le recueil et la codification des liens de parenté.

QUELQUES EXEMPLES DE CE QUI PEUT ÊTRE FAIT DANS LES ENQUÊTES

Un essai de prise en compte de la non corésidence des conjoints (et des enfants) lors d'une enquête à Lomé

Parfois en milieu rural, plus souvent en milieu urbain, il arrive que maris et femmes ne cohabitent pas, surtout en cas de polygamie (Locoh, 1990). La situation la plus fréquente est celle où l'épouse (voire plusieurs) d'un homme " chef de ménage " vit " séparée " du mari, avec ses enfants ; elle peut résider dans un autre logement de la ville, dans une autre ville, au village ou à l'étranger. Par rapport au lieu d'enquête, il arrive aussi que ce soit le mari qui réside ailleurs. Cette réalité familiale est occultée systématiquement par toute opération de collecte qui appréhende les ménages au seul niveau de l'unité résidentielle.

Une enquête réalisée en 1990 auprès des ménages moba-gurma vivant à Lomé s'est attachée à essayer d'y remédier, tout en gardant comme unité de collecte, le ménage tel que défini par le recensement. La méthode a ainsi permis de distinguer les " types " de ménage suivants :

- les ménages dont le " chef " est un homme non marié ;
- les ménages dont le " chef " est un homme marié, dont l'épouse ou les épouses résident (toutes) avec lui -ce qui reste de loin le cas le plus fréquent ;
- les ménages dont le " chef " est un homme marié, dont une ou plusieurs des épouses résident ailleurs, quel qu'en soit le lieu ;
- les ménages dont le " chef " est une femme mariée, mais vivant " séparée " de son mari, qui réside lui aussi à Lomé ;
- les ménages dont le " chef " est une femme mariée, mais vivant " séparée " de son mari, qui réside hors de Lomé ;

- les ménages dont le " chef " est une femme mariée dont le mari habite avec elle (cas très rare) ;
- les ménages dont le " chef " est une femme, qui n'est pas ou n'est plus mariée (célibataire, veuve ou divorcée).

Procéder à ce genre de distinction contribue, me semble-t-il, à identifier et mieux connaître des réalités familiales et économiques spécifiques; et partant, à dépasser le concept du " ménage-résidence ".

Des recueils du lien de parenté plus appropriés

Les recensements sont bien sûr des opérations trop lourdes pour proposer un recueil affiné des liens de parenté. Des améliorations sensibles pourraient cependant être réalisées, à peu de frais. Par exemple, en prenant en compte ces catégories de parenté : conjoint et enfant d'un fils ou fille et frère ou soeur du chef de ménage; " autre parent " du chef de ménage et " autre parent " de son (ses) conjoint(s) éventuels.

Lors d'enquêtes, en revanche, il est possible d'aller beaucoup plus loin dans l'affinement du recueil et de la codification des liens de parenté. C'est du reste ce qui a déjà été fait ici où là (Antoine & Bocquier, 1991 ; Pilon, 1991 ; Sala-Diakanda, 1988 ; Gruenais, 1991 ; etc.). La diversité des méthodes suivies traduit des problématiques scientifiques, des approches conceptuelles différentes. Il conviendrait de faire un bilan des expériences existantes et de voir dans quelle mesure il est possible de concilier la double nécessité d'une connaissance des particularités et d'une comparabilité minimale des résultats.

Même dans la situation où l'on compare des choses comparables (en l'occurrence des ménages), encore faut-il que les catégories, les typologies retenues par les uns et les autres le soient elles aussi. Un gros travail est à faire dans ce domaine.

EN GUISE DE CONCLUSION

De la nécessité d'une articulation entre les approches démographique et socio-anthropologique

En procédant à l'analyse de la structure des ménages, les démographes n'ont pas la prétention de vouloir appréhender les réalités familiales dans leur totalité et toute leur complexité.

La démographie des ménages trouve sa pertinence en sachant reconnaître les limites du concept de ménage qu'elle utilise, et donc considérer le ménage comme un élément structurant parmi d'autres dans l'ensemble d'un système de société. Il est indispensable à la fois d'en donner la définition utilisée et de préciser la réalité alors appréhendée.

Par des collectes plus appropriées et une exploitation judicieuse des données recueillies, elle peut sans conteste contribuer à une meilleure connaissance des structures et dynamiques familiales. C'est ce que j'ai essayé d'illustrer à la lumière de quelques exemples.

Ainsi me paraît-il abusif de dire que l'étude de la famille serait "*irréductible à toute approche autre qu'anthropologique*" (cf. texte de présentation). Il en est de la famille comme pour le mariage, dont l'analyse démographique (la nuptialité) vient en complément de l'étude qualitative du système matrimonial.

La démographie doit savoir s'appuyer sur l'approche anthropologique pour parfaire concepts et méthodes, et approfondir l'interprétation des résultats. En retour, ceux-ci peuvent permettre d'orienter l'approche anthropologique, voire d'en susciter de nouvelles.

A chaque approche, ses apports et ses limites ; d'où l'intérêt et la nécessité de trouver l'articulation adéquate.

BIBLIOGRAPHIE

ANTOINE, P. et BOCQUIER, P. (1991), " Un compromis réalisable : la saisie de la parenté dans les enquêtes démographiques ", *Actes de la conférence " Femmes, famille et population "*, Ouagadougou, Burkina-Faso, 24-29 avril 1991, vol. 1, pp. 24-41.

DIRECTION DE LA STATISTIQUE (1981), *Manuel d'instructions aux agents recenseurs*, Ministère du Plan et de la Réforme Administrative, Lomé, 34 p.

GRUENAI, M. E. (1991), " Les 'autres parents' ". Parenté et structure des ménages à Brazzaville (Congo) ", *Actes de la conférence " Femmes, famille et population "*, Ouagadougou, Burkina-Faso, 24-29 avril 1991, vol. 2, pp. 6-24.

LACOMBE, B., LAMY, M. J. (1989), " Le ménage et la famille restreinte, illusion méthodologique de la statistique et de la démographie d'enquête ", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 25, n° 3, ORSTOM, pp. 407-414.

LOCOH, T. (1988), " L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages ", Congrès Africain de Population, vol. 2, U.I.E.S.P., Dakar.

LOCOH, T. (1990), " Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé ", *Études Togolaises de Population*, n°-15, Unité de Recherche Démographique, Université du Bénin, Lomé, pp. 5-33.

PILON, M. (1989), *Enquête socio-démographique chez les Moba-Gurma (Nord-Togo). Caractéristiques et évolution des ménages* (vol. 2), ORSTOM, Lomé, multigr., 125 p.

PILON, M. (1991), " Scolarisation et stratégies familiales : possibilités d'analyse des données d'enquêtes démographiques (illustration auprès des Moba-Gurma du Nord-Togo) ", IVèmes Journées démographiques de l'ORSTOM " Education, changements sociaux et développement ", Paris, 11-13 septembre 1991, 16 p., à paraître.

SALA-DIAKANDA, M. (1988), " Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse ", Congrès Africain de Population, vol. 2, U.I.E.S.P., Dakar.

TABUTIN, D. et BARTIAUX, F. (1986), " Structures familiales et structures sociales dans le tiers-monde ", *Les familles d'aujourd'hui*, Colloque de Genève (17-20 septembre 1984), AIDELF, n° 2, Paris, pp. 231-243.

les cahiers

n° 20 - 1993

**DU MÉNAGE À LA SOCIÉTÉ DOMESTIQUE
OBSERVER ET INTERPRÉTER**

Éditeurs scientifiques :

Michel AGIER

Marc LE PAPE

Auteurs :

M. AGIER

R. CABANES

M.-E. GRUENAI

D. GUYOT

M. LE PAPE

J. PAPAIL

M. PILON

Comité éditorial : M. AGIER, R. CABANES, J. COPANS, C. de MIRAS,
V. DUPONT, P. LABAZÉE, B. LAUTIER, M. LE PAPE, A. MORICE, M. SELIM
Responsable de la publication : Robert CABANES